

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : FA23-2026 : Investir pour le SYCOPARC et pour la mise en œuvre de la charte sur le territoire.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment l'axe O-0 « Les moyens au service du projet »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de lancer les opérations suivantes :

- Phase 1 – Conception et fabrication d'équipement/mobiliers de valorisation de l'OPP – INTERREG Horizon Climatic pour un montant estimatif de 57.600 € TTC,

- Phase 2 – Etude de maîtrise d'œuvre au 13 rue du Château pour un montant estimatif de 48.000 € TTC,

- Phase 3 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc pour un montant estimatif de 32.160 € TTC (achat de matériel informatique, matériel divers ...).

- Phase 4 – Achat d'un véhicule hybride ou électrique pour un montant global de 34.992 € TTC,

- Phase 5 – Remplacement des équipements de cuisine de la Maison de l'Eau et de la Rivière pour un montant estimatif de 12.000 € TTC,

- sollicite le plan de financement suivant :

> Phase 1

Europe – FEDER : 34.560 €

Région Grand-Est - Investissement : 23.040 €

> Phase 2

Région Grand-Est - Investissement : 40.000 €

FCTVA : 7.873,92 €

Sycoparc : 126,08 €

> Phase 3

> Phase 4

> Phase 5

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-03070320DEL35-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Région Grand-Est - Investissement : 26.800 €
FCTVA : 5.275,53 €
Sycoparc : 84,47 €
> Phase 4
Région Grand-Est - Investissement : 29.160 €
FCTVA : 5.740,09 €
Sycoparc : 91,91 €
> Phase 5
Région Grand-Est - Investissement : 10.000 €
FCTVA : 1.968,48 €
Sycoparc : 31,52 €

- décide d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget primitif 2026 (budget principal) pour les phases 1 à 4 et en section d'investissement du budget primitif 2026 (budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière) pour la phase 5,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme



La Présidente

~~Nathalie MARAUCO GINTHMULLER~~